

## Recherches sociographiques



Jacques LAPLANTE, *Prison et ordre social au Québec*

Jean-Marie Fecteau

---

Volume 31, numéro 3, 1990

La santé

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056567ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056567ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

Fecteau, J.-M. (1990). Compte rendu de [Jacques LAPLANTE, *Prison et ordre social au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 31(3), 458–461.

<https://doi.org/10.7202/056567ar>

Jacques LAPLANTE, *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989, 211 p. (« Sciences sociales », 14.)

La recherche historique sur les institutions dites de « contrôle social » se prête mal à une réflexion trop « sectorialisée » : tout historien qui s'interroge sur une des institutions ou des pratiques de ce champ d'activité est rapidement amené à une réflexion d'ensemble sur la logique constitutive des mesures de contrôle et sur les résistances ou les échecs qu'elles engendrent. Voilà la voie féconde qu'a suivie Jacques Laplante, professeur au département de criminologie de l'Université d'Ottawa, dans son ouvrage consacré à l'histoire de la prison au Québec. Cette étude se situe dans la foulée de ses travaux sur la critique de la criminologie (notamment *Crime et traitement*, 1985). Le plan se construit autour d'une thèse très explicitement énoncée : la prison, comme les autres institutions de gestion de la pauvreté et de la marginalité, est un instrument de *contrôle* et de *répression* dont la finalité, au-delà des discours à teneur philanthropique, est avant tout le maintien d'un ordre social inégalitaire et criminogène. D'où la nécessité, pour bien comprendre la logique et l'histoire de cette institution, de faire un parallèle entre le pouvoir de l'État et ses mesures de contrôle des multiples formes de marginalité.

Laplante distingue trois moments de cette histoire, soit des origines à 1830, de 1830 à 1930, et de 1930 à nos jours. Après une introduction portant sur les « sociétés sans crime », c'est-à-dire, ici, la société amérindienne, chacun de ces temps fait l'objet d'un chapitre qui analyse successivement le contexte sociopolitique, la gestion de la pauvreté et la justice pénale. L'étude de la première période nous permet d'assister à ce que l'auteur appelle « l'émergence du pénal ». Émergence en deux temps, où l'on part sous le Régime français de l'étroite union de l'Église et de l'État, coopérant dans la christianisation et la moralisation des masses appauvries par la crise du féodalisme. Dans ce cadre, la justice pénale du roi apparaît relativement marginale, surtout dans le contexte de faible peuplement que vit la Nouvelle-France. Avec l'avènement du Régime anglais et le développement du système capitaliste qui suit de près, une nouvelle dynamique se dessine, permettant une première extension des responsabilités de contrôle dévolues à l'État. Ainsi en est-il de la première réglementation des aliénés. Dans ce domaine comme en tout ce qui touche la gestion de la pauvreté, l'auteur insiste sur la domination continue de l'Église, devant les timides initiatives de l'État. Dans le domaine pénal, on assiste cependant à une mutation fondamentale de l'économie répressive, consacrant la prison comme instrument central de répression par suite du déclin rapide des peines afflictives. L'auteur parle ici d'un « tournant dans la dialectique de l'ordre et du désordre » (p. 61), soit l'émergence d'une volonté de normalisation, concomitante avec le développement du marché capitaliste et de l'État contemporain, et visant essentiellement les classes populaires.

Cette économie à la fois morale et pénale ne prend cependant son essor véritable que dans le siècle qui va des années 1830 à l'aube de la grande Crise de 1929. On voit alors s'installer les principes fondamentaux de la « gouvernementalité » moderne, déjà perceptibles dans le rapport de lord Durham en 1838. Dans ce contexte, l'Église joue encore un rôle essentiel de maintien de l'ordre, principalement en prenant ses initiatives dans la gestion de la pauvreté. Tout ce domaine de contrôle social connaît d'ailleurs un mouvement fondamental d'institutionnalisation où l'enfermement se présente comme la stratégie privilégiée de moralisation des masses appauvries et potentiellement délinquantes. Laplante en donne comme exemples la protection ou la moralisation des femmes et des filles en danger ou des prostituées, les stratégies de

réforme des garçons et le traitement des différents types de folie. Ici apparaît avec une particulière clarté la continuité et la complémentarité des pratiques de contrôle et de redressement moral, confinées dans le milieu étroit de l'institution. Le noyau de cet ensemble institutionnel, que Foucault appelait déjà l'« archipel carcéral », est la prison, moyen ultime de traitement de la marginalité, du désordre et de la délinquance. Ou plutôt *les* prisons, car l'institution, qui a déjà prouvé son potentiel de contrôle sinon de correction, se dédouble en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À la prison commune, centre d'enfermement de la criminalité mineure, vient se greffer le *pénitencier*, clé de voûte de l'effort visant à réformer la délinquance majeure. L'auteur montre bien la redondance de l'ardeur incessante à faire coïncider réforme et punition dans ces lieux d'isolement du crime. Le choix des stratégies de détention, entre l'isolement total du prisonnier (système philadelphe) et l'isolement de nuit avec travail en commun le jour (système d'Auburn), permet aussi de montrer dans le détail la mécanique du traitement à l'œuvre dans ces pratiques pénales, techniques qui ne peuvent masquer l'échec patent de la prison, la révolte des individus soumis à l'oppression pénale, tout autant que le caractère vain des appels répétitifs à la « réforme des prisons », manifesté notamment dans les multiples enquêtes qui parcourent l'histoire de cette institution.

Avec la Crise des années 1930 et l'avènement de l'État-providence, l'obsolescence de la détention comme moyen efficace de réforme devient plus manifeste encore. Pourtant, cette période correspond à une *croissance* exponentielle de l'appareil pénal et répressif, en même temps que sont multipliées les initiatives pour trouver un remplacement valable à la prison. Ce n'est pas un des moindres mérites de l'auteur que de nous montrer, en étroit parallèle, les blocages du système pénal et le développement fulgurant des mesures de sécurité sociale sous le contrôle étroit de l'État. L'idéal d'un traitement « scientifique » de la délinquance trouvera pourtant dans le développement institutionnel de l'appareil pénal une vigueur nouvelle. S'installe une véritable technocratie du savoir qui en viendra à monopoliser le discours savant sur la répression et le contrôle, sans vraiment pouvoir rendre compte de la brutalité fondamentale de l'acte d'enfermement forcé. « Tous ces objectifs, à quelque niveau qu'ils soient, n'ont aucune mesure commune avec ce que peut vouloir un prisonnier : vivre comme les autres humains et pour cela, sortir de prison. » (P. 195.) Contradiction fondamentale, inéluctable, de la prison, exigence profonde, irrépressible, de liberté devant laquelle sont venues buter, depuis deux siècles déjà, toutes les tentatives de « réforme » du délinquant. L'ouvrage de Laplante doit être pris de ce point de vue, comme un témoignage sur la dimension historique de cette contradiction.

Ce livre est un des premiers essais de compréhension *globale* des mesures de contrôle de la pauvreté et de la délinquance au Québec, prises dans leur dimension historique. Une entreprise de cette ampleur, en quelque 200 pages, et dans l'état actuel de notre historiographie sur la question, tient de la gageure. On doit donc s'attendre à y trouver certains raccourcis abrupts (p. ex., en matière d'administration pénitentiaire) et quelques oublis (les réformes pénales fondamentales de Black, en 1841, aux sources de la nouvelle philosophie pénale). On nous permettra cependant d'indiquer cinq points sur lesquels l'ouvrage de Laplante accuse certaines lacunes.

a) On aurait mauvais gré de reprocher à l'auteur le caractère sommaire de la mise en contexte historique de sa démonstration. Il faut pourtant dire que le recours, souvent non critique, à l'historiographie traditionnelle n'aide pas toujours à la clarté de l'exposé. Je pense, entre autres, à l'interprétation de l'hégémonie de l'Église sur le domaine social, dont nous

avons parlé ailleurs (*Un nouvel ordre des choses*); citons aussi l'interprétation que fait Ouellet de l'après-Conquête et des rébellions, reprise ici sans nuance.

b) Le statut de la réflexion théorique sous-jacente à cette analyse pose de plus graves problèmes. L'auteur a recours à un cadre explicatif où le système social est reconstruit selon trois « ordres » fondamentaux, soit ceux du commandement, de la croyance et de l'individualité (ou, ailleurs dans le texte, de « l'échange et de la production »). Laplante ne s'expliquant nulle part sur ce choix théorique, on se contentera de noter la similarité de ce classement avec les trois ordres féodaux où le pouvoir et la force, la prière et le travail formaient les pôles majeurs de l'interprétation de la réalité. Dans le texte, ces ordres semblent d'ailleurs jouer plus le rôle de cadre pour le classement que de vecteurs analytiques à teneur vraiment heuristique.

Il en est cependant tout autrement des références théoriques qui parsèment le livre. Il s'agit d'un recours à un ensemble d'avancées explicatives primordiales, encore bien peu exploitées par nos historiens. Je pense surtout aux travaux de François Éwald sur l'État-providence, à ceux de Marc Guillaume sur l'ordre et le désordre social, et finalement aux dernières réflexions de Michel Foucault sur la gouvernementalité moderne. On a là un ensemble de réflexions de grande importance, particulièrement fécondes pour la recherche future, à condition cependant de bien distinguer leur apport respectif et leurs limites, de même que leur caractère partiellement contradictoire. Leur utilisation directe et concurrente dans un même travail donne parfois une impression d'éclectisme à laquelle l'étude de Laplante n'échappe pas toujours.

c) Le traitement du problème global du « contrôle social » mériterait d'être approfondi. Le rôle que s'assigne l'État est fondamental ici. Il n'apparaît pas toujours clairement dans l'ouvrage qui fait une grande place au statut de l'Église. Voilà une question ouverte : quelle place *réelle* est laissée à cette institution dans la gestion des rapports sociaux bouleversés par le développement du capitalisme ? L'interprétation classique de notre historiographie, encore trop dépendante des hagiographies anciennes sur ce point, mériterait d'être révisée de façon urgente. Qu'il suffise de dire ici que la prédominance du modèle institutionnel, sa visibilité particulière dans l'espace social, nous masquent probablement tout le dynamisme de la société civile dans le domaine étudiée.

d) La réforme toujours à refaire des prisons, la redondance du discours critique de l'institution, a déjà été notée par Foucault. Voilà, certes un phénomène fondamental qui reste d'ailleurs à expliquer. Mais cette stabilité, voire ce radotage du discours de la réforme, risque de cacher les importantes transformations qui, dans la *pratique* pénale, ponctuent l'évolution de la prison : réformes administratives, mesures d'« allègement » ou de renforcement des peines, mutations quantitatives du personnel comme de la clientèle et modification des rapports entre différentes institutions impliquent une dynamique propre d'évolution riche d'enseignement. L'auteur a plutôt choisi d'insister sur les similarités, niant, par exemple, une quelconque différence entre la prison commune et le pénitencier. (P. 136.)

e) Cela nous amène au problème de l'évolution de l'enfermement au cours des dernières décennies. La professionnalisation de la pratique de réforme, le caractère dorénavant « scientifique » et systématique des mesures préconisées, la définition de la « normalité » qui se dégage des pratiques thérapeutiques appliquées, n'impliquent-ils pas un dépassement particulier de la problématique pénale traditionnelle ? Quels sont les effets de la désinstitutionnalisation dans l'économie pénale et sociale de nos sociétés ? Quelle dynamique de rapports sociaux sous-tend le traitement « doux » préconisé par les professionnels du traitement social ? Comment interpréter le silence condescendant, conforté par les pulsions répressives de couches nombreuses

de la société civile, qui accompagne l'entreposage systématique d'êtres humains dans un espace clos, au nom d'une « responsabilité » en pleine déliquescence ? Voilà des questions de notre temps, qu'on ne peut laisser à des lendemains qui déchantent. C'est le mérite de Jacques Laplante d'aider à les poser, même si de son livre ne se dégage pas une réponse claire.

Jean-Marie FECTEAU

*Département d'histoire,  
Université du Québec à Montréal.*

---

Henri DORVIL, *De L'Annonciation à Montréal : histoire de la folie dans la communauté, 1962-1987*, Montréal, Émile-Nelligan, 1988, 280 p.

Dans les sociétés où règne la normalité, un véritable travail de persuasion s'est engagé, depuis quelques années. On veut convaincre les citoyens que le malade mental n'est pas dangereux, qu'il peut très bien vivre près de chez soi, sans déranger la quiétude du quartier. La preuve se fait évidemment attendre. Et les observations sur le terrain, la mise au jour d'expériences nouvelles, suscitent un intérêt décisif. Placée sous cet éclairage, l'étude d'Henri Dorvil sur la folie à L'Annonciation prend du relief. Certes, ce ne sont plus les conditions de vie en institutions psychiatriques qui sont soumises à examen. Ce dossier a été largement exploré, et il est difficile d'y ajouter du neuf. Mais, de la vie des psychiatisés dans la communauté, on ne sait encore que peu de choses : des témoignages ici et là, l'impression d'un grand malaise, mais rien de vraiment systématisé. Cet ouvrage arrive donc « à point nommé », comme dit l'auteur. Il présente un cas précis, celui d'un village qui, en 1962, voyait sa population locale presque troublée par l'ouverture du centre hospitalier des Laurentides et ses 778 patients psychiatriques. (P. 219.) Depuis vingt-cinq ans, cette région du Québec expérimente ce qu'on appelait jadis la psychiatrie communautaire, et il est sûrement indiqué d'en faire un bilan.

L'auteur a pour objectif précis de dire en quoi la représentation sociale de la maladie mentale a changé au cours des années. Les gens de L'Annonciation ont dû vivre bon gré mal gré avec les psychiatisés. Quelles ont été les réactions ? tolérance ou rejet ? gestes de peur ou accueil sympathique ? Voilà les questions auxquelles l'étude essaie de répondre. (P. 87.) Observation participante, analyse de documents, entrevues avec des personnes du milieu, y compris des patients, comparaison des résultats avec la situation d'autres localités (p. ex., Labelle, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-aux-Trembles), bref, rien n'a été négligé pour saisir, comme sur le vif, les attitudes réelles de cette communauté. Un même thème est au centre des préoccupations : se fait-on une image uniforme des malades mentaux à travers des temps et des espaces différents ? et surtout à quelles conditions la désinstitutionnalisation ou le retour des psychiatisés à la vie normale est réaliste comme projet, sécuritaire pour les uns et les autres ?

Sans doute le cas de L'Annonciation a-t-il ses particularités. Avec la venue de l'hôpital, c'est toute la région qui en tirait profit : possibilités d'emplois, clientèles élargies pour les établissements commerciaux, en somme une incidence économique de poids que l'auteur a constamment à l'esprit au cours de sa recherche. L'enjeu de la désinstitutionnalisation se trouve presque faussé, tellement les psychiatisés jouissent d'un contexte favorable. Mais ce